



*JOURNEE D'ETUDES DE L'ARIFTS
Mercredi 15 Novembre 2017*

***RETOUR VERS LE FUTUR DES EDUCATEURS
SPECIALISES,
UN METIER SOUS (HAUTES) TENSIONS***

50 ans du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Brigitte RETAILLEAU

Educatrice Spécialisée et Docteur en Sciences de l'Education
Chargée de cours à l'Université et à l'ARIFTS de Nantes
Directrice d'ESMS (IME et CAFS)

Il m'a été confié la responsabilité pour fêter ce 50^{ème} anniversaire du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, d'ouvrir cette journée et de vous parler des fondements de cette profession, c'est-à-dire ce sur quoi s'appuie l'origine de ce métier. Je vous propose de nous souvenir ensemble, et en premier lieu, comment nous en sommes arrivés progressivement au métier d'éducateur spécialisé non pas à partir d'une chronologie stricte, je ne suis d'ailleurs pas une historienne, mais à partir du prisme du pari d'éducabilité.

Dans la première partie de cette conférence, je ne parlerai donc pas de la naissance de ce métier au sens propre mais plutôt de l'origine de sa vocation, en abordant les bases philosophiques.

Dans la deuxième partie, je poursuivrai, cette fois, avec l'histoire du métier. Et je me référerai pour cela aux écrits de Michel Chauvière qui resitue, comme nous le verrons et comme vous le savez déjà, le début de cette profession dans les affres du régime de Vichy, à partir de la protection de l'enfance.

Au cours de la troisième partie, je m'attacherai plutôt à développer la manière dont la profession a tenté de se structurer malgré une complexité inhérente à des origines multiples et variées.

Pour cette première partie, c'est donc à la vocation que je m'intéresse. Car la vocation naît, elle, bien avant les années 40 et les origines du métier. Elle s'illustre à partir d'actions médico-éducatives dans et hors l'hôpital appelé alors l'asile. Elle est souvent initiée par des médecins s'intéressant également à la pédagogie. Nous avons d'ailleurs tous en tête quelques grandes figures charismatiques tel que Bourneville, Voisin, Montessori etc. Ces pionniers de l'éducation spécialisée configurent une sorte de roman social des origines qui nous permettent une représentation, certes, souvent idéalisée mais néanmoins constructive de la fonction éducative s'ancrant sur un pari.

Ce pari est celui de l'éducabilité, un pari qui s'appuie sur la philosophie de Pascal avec en arrière-plan l'idée que si vous gagnez, vous gagnez tout, si vous perdez, vous ne perdez rien. Ce pari n'est donc d'emblée ni possible, ni impossible mais à tenter. Il est à tenter d'un point de vue anthropologique parce qu'il est de la responsabilité humaine que d'éduquer le petit d'homme qui naît imparfait. Il est à tenter également au-delà de la prédétermination scientifique, et c'est ce que nous apprendra le Dr Itard, à travers ses rapports et mémoires sur Victor, le sauvage de l'Aveyron.

Resituons quelque peu l'époque. Du fait d'un basculement paradigmatique de la médecine qui découvre l'organisme biologiquement en souffrance (notamment grâce aux dissections etc.), l'homme du 18^{ème} siècle devient peu à peu maître de son destin, hors la compréhension théologique et l'empirisme thérapeutique hasardeux.

Au sein de l'asile, le médecin aliéniste, on dirait aujourd'hui le médecin psychiatre, est le seul homme habilité à organiser et à octroyer le traitement moral (moral non pas au sens de la morale mais au sens thérapeutique.)

Suite à la révolution française, se crée à Paris en 1799, la société des observateurs de l'homme composée du Dr Pinel et de différents intellectuels (philosophes, linguistes, explorateurs, archéologues, médecins, écrivains, abbés...). Cette société des observateurs de l'homme a un projet scientifique ambitieux de promotion d'une science générale de l'homme. Cependant, ces débuts anthropologiques furent mouvementés, car le projet se heurte aux motivations divergentes des sociétaires.

Par exemple, dans la tradition du sensualisme de Condillac, le philosophe Cabanis souhaite que l'on reconnaisse que le cerveau sécrète la pensée. Il faut donc exercer le cerveau par un éveil des sens pour que la pensée advienne et cette pensée ou encore cette intelligence permettra au cerveau de se développer. Autrement dit, il prône le lien entre vie physiologique et vie psychique. L'abbé de Sicard et le noyau dur des abbés catholiques défendent, eux, le dualisme de la nature humaine. Cette nature humaine est composée d'un principe animal, pulsionnel et d'un principe spirituel, sorte de source salutaire de la raison et de la sagesse. Autrement dit, Dieu détermine qui de l'état de nature ou de l'état de raison est premier et l'homme n'a qu'à faire avec son destin. Les débats se font vifs, en particulier, entre ces deux théories, au sein de cette société des observateurs de l'homme. Et c'est dans ce contexte qu'on s'intéresse à Victor de l'Aveyron. On voit, en lui, l'homme à l'état zéro, celui n'ayant subi aucune influence humaine. Victor apparaît, aux yeux de ces premiers observateurs, adamique, représentant l'homme dans son aspect originel, venant des mains du créateur. Alors en projetant de l'aider à dépasser son état sauvage, Victor deviendrait une promesse susceptible de répondre à la question de l'amendement de l'homme par la société. Mais, d'emblée, le Dr Pinel, et l'Abbé de Sicard qui faisait partie de cette commission refusent un tel projet. L'abbé de Sicard voyait en cette expérience un danger : celui de voir un enfant évoluer par l'homme, évoluer du dehors, alors que la main de Dieu l'avait semble-t-il abandonné. Et si l'expérience marchait, qu'en serait-il de la théologie ?

Après consultation, Pinel pense, qu'en effet, Victor a beaucoup de traits et de nombreuses conduites instinctuelles le rapprochant des animaux domestiques ou sauvages. Mais d'un autre côté, de nombreux caractères cliniques le rapprochent des enfants idiots de Bicêtre et des petites idiotes de la Salpêtrière. Avant d'établir un diagnostic, il réfléchit à ce cas complexe en laissant ainsi en suspens une séance publique d'une commission chargée de rendre compte de l'état de cet enfant, au nom de la société des observateurs de l'homme. Cette suspension fait une forte impression sur un jeune médecin, Itard, qui se propose d'instituer et de diriger immédiatement le traitement moral de l'enfant (Retailleau, 2016).

C'est donc en ne laissant pas le Dr Pinel diagnostiquer l'enfant et se prononcer publiquement sur le sort de Victor, ou pour le dire autrement, en lui coupant l'herbe sous le pied, et en prononçant le premier pari d'éducabilité qu'Itard, l'éducateur se positionne. Alors comprenons bien il ne s'agit pas, pour lui, d'objecter le diagnostic du Dr Pinel qui avait fini par entièrement rangé Victor parmi les enfants atteints d'idiotisme et de démence, il s'agit de mettre en doute le pronostic d'incurabilité totale et de tenter d'aller au-delà, vers quelques évolutions possibles. L'hypothèse d'Itard est que c'est le manque de socialisation et de relations humaines qui est à l'origine de l'état de cet enfant. Et ces carences, notamment sensorielles, sont pour lui réversibles par l'éducation. Il faut dire que l'éducation, à cette époque, et compte-tenu de l'élan humaniste donné, par Rousseau influe toute la société et peut tout. A ceci près que Rousseau pense, lui, qu'il est inutile de chercher à éduquer ce type d'enfant. Mais néanmoins Itard, lui, probablement influencé par cet élan humaniste, choisit d'éduquer Victor. Bien sûr, son éducation, comme vous le savez, ne palliera pas totalement les carences de Victor ; mais ce dernier en apprenant quelques apprentissages et codes sociaux gagnera une relative considération humaine et une condition plus décente. Là où il aurait été laissé à son propre sort... après avoir été éduqué par le Dr Itard et Mme Guérin, on choisira de prendre soin de lui jusqu'à la fin de sa vie.

Bien qu'Itard ne l'analysera pas de cette manière, le premier débat sur l'éducabilité est pourtant bien ainsi posé et finalement il apparaît encore très actuel. Il suffit, en effet, d'écouter certaines familles pour savoir qu'il y a encore parfois un discours scientifique très prédéterminant et négatif comme si, finalement, nous n'avions rien appris de l'histoire de l'éducation spécialisée ou, comme si, le jeu n'en valait pas la chandelle. Alors, il serait aisé de réfuter ce discours et d'inscrire le pari d'éducabilité dans une polémique éducation spécialisée contre science, ou éducation spécialisée contre une société pas assez humaniste. Mais l'affaire est beaucoup plus complexe. Le discours scientifique n'est pas toujours prédéterminant d'une part et le pari d'éducabilité y compris en institution médico-éducative n'est pas pour autant toujours facile à faire. Il faut alors resituer ce qu'est l'éducation spécialisée ; en dialectisant ce spécialisé réellement à la visée éducative. Ici, et de manière très générale, le spécialisé sera compris comme une disposition particulière donnée à l'éducation là où d'ordinaire et du fait de la problématique de l'enfant elle échoue. L'éducation spécialisée sera alors située à la croisée de deux chemins entre ce qui est supposé exister, en tant qu'aptitude de l'homme à pouvoir être éduqué et en tant qu'expression de la croyance que les éducateurs ont en cette possibilité. Le pari d'éducabilité se situe donc au centre de ces deux postulats. Autrement dit, il n'y pas de pari sans postulat de l'aptitude de l'enfant à être éduqué, mais il n'y pas de pari possible non plus, sans la croyance des éducateurs en cette possibilité (Retailleau, 2016).

Le pari d'éducabilité, et chacun des éducateurs présents dans la salle, le comprendra, le pari d'éducabilité n'est pas une donnée scientifique, il n'est pas non plus l'histoire d'une vocation immuable, le pari d'éducabilité relève bien plus de la posture et de la capacité à travailler dans le doute et l'incertitude à partir d'un cadre déterminé et permettant à cette éducation spécialisée d'avoir lieu. Et c'est là, la seconde leçon issue des rapports et mémoires du Dr Itard. Le cadre dans lequel s'exerce cette mission est essentielle à sa réalisation et en donne son essence.

Ainsi, le pari d'éducabilité est nourri d'une certaine complexité au sein de laquelle il faut savoir tisser les liens entre eux pour pouvoir exercer une éducation spécialisée située, contextualisée à son époque et à ses exigences, tout en répondant à l'évolution de l'enfant lui-même.

C'est pour cela que l'on comprend que l'enjeu principal pour le Dr Itard est autant de permettre à Victor d'être intégré au sein du cercle humain que, par sa participation à la promotion d'une science générale de l'homme, de participer au développement de l'humanité. C'est à partir de ces deux visées qu'il crée des conditions qu'il estime favorable à l'éducation. Il obtient de l'administration, un lieu qui sera la maison de Victor et l'embauche d'une éducatrice du quotidien, la célèbre, Mme Guérin, qui fonda sans le savoir avec le Dr Itard, la clinique du quotidien. Le pari peut désormais se mettre en œuvre à partir d'une éducation centrée sur la rééducation des sens, sur l'apprentissage cognitif et l'entrée dans le langage. Et quand bien même, l'éducation n'est pas allée jusqu'à permettre à Victor d'apprendre à parler et à se socialiser, le Dr Itard est parvenu à faire rompre le lien de l'enfant avec son animalité. Victor n'est plus le sauvage de l'Aveyron, il est reconnu en tant qu'être humain à part entière. Le pari d'éducabilité s'inscrit alors d'emblée, comme le dit aujourd'hui, Philippe Meirieu, comme une promotion de l'humain et une construction de l'humanité... « Et cela dans les deux sens du terme indissociablement : l'humanité en chacun de nous comme accession à ce que l'homme a élaboré de plus humain et l'humanité entre nous tous comme communauté où se partage l'ensemble de ce qui nous rend plus humain (Meirieu, 1991-2007). »

Ce mouvement humaniste est très important et il marque un autre médecin, le Dr Voisin qui visera sa mise en œuvre au sein de l'asile. Il nomme cette éducation : l'éducation spéciale pour la distinguer de l'éducation ordinaire et en spécifie un objectif : celui du traitement moral contre la violence et les pulsions sexuelles non contrôlées. Mais ce n'est pas cet objectif qui est retenu par la première mise en œuvre de l'éducation spéciale. L'objectif retenu est à la fois plus modeste, il s'agit pour le Dr Jacques-Etienne Belhomme qui est aliéniste, d'améliorer le sort des idiots de Bicêtre et de la Salpêtrière avec une finalité cette fois beaucoup plus ambitieuse, il s'agit de perfectionner l'espèce humaine. Ceci est d'autant plus important qu'à l'époque, l'idiotie était comprise comme une forme de dégénérescence de l'espèce humaine. C'est dans cet entre-deux entre l'amélioration du sort des idiots et celui de perfectionner l'espèce humaine que le Dr Belhomme définira le premier, le concept d'éducabilité. Il définit, en 1824, cette éducabilité comme l'aptitude de l'homme à recevoir de l'éducation en naissant (Belhomme, 1824-1843).

Parallèlement, entre 1755 et 1786, au sein d'institutions spécifiques, le traitement des enfants sourds et aveugles s'oriente aussi vers des actions éducatives avec notamment la recherche d'outils pédagogiques pour permettre la communication. On citera ainsi Valentin Haüy et Louis Braille, à qui l'on doit la communication par des points en relief, ou encore, l'Abbé de l'Épée qui mettra en évidence l'intérêt des personnes sourdes ou malentendantes pour la communication par signes.

Ainsi, quel que soit le handicap, sur fond de Révolution, de reconnaissance des droits de l'Homme et d'humanité grandissante, les paris d'éducabilité paraissent fondamentaux. Il est à noter qu'au sein de l'asile, on distingue désormais (1841 – 1846) les idiots des déments et on s'intéresse de plus en plus à la question éducative pour les idiots percevant du même coup, que l'idiotie n'était ni uniforme, ni totalement immuable.

Seguin, appelé l'instituteur des idiots puisqu'il travaille pour les enfants de Bicêtre, estime que leur éducation réside « dans la possibilité de régulariser l'usage des sens, de multiplier les notions, de féconder les idées, les désirs, les passions, de créatures qui livrées à elles-mêmes, resteraient sans liens, sans rapport avec le monde extérieur, resteraient idiots (Seguin, 1846-1997). » Ce qu'il veut dire, c'est que si l'on n'éduque pas ces enfants, alors ils resteront plus isolés et idiots qu'ils ne le paraissent déjà.

L'éducation spéciale devient, avec Seguin, une question de dynamique vitale. Dans cette perspective, Seguin s'attache d'ailleurs plus à l'activité qu'à l'exercice en lui-même, postulant sur le fait que le bonheur trouvé dans l'activité amène l'enfant, quand bien même fut-il idiot, à évoluer quasi-spontanément. Autrement dit, et à partir du principe d'activité et du positionnement de l'enfant dans un mouvement créatif, l'action pédagogique se met au service de la prise d'autonomie et de liberté en émergence, le pari d'éducabilité visant, pour Seguin, alors la réhabilitation du sujet dans la société. Le Dr Bourneville, à la suite de Seguin, amplifie, en 1850, ce mouvement en évitant à l'enfant, chaque fois que possible, l'hospitalisation. Avec l'évolution de la science tout comme avec les connaissances issues de l'empirisme médico-pédagogique, on comprend progressivement, que l'idiotie n'est pas une question de dégénérescence humaine mais un état constitutif à une autre pathologie. Nous sommes alors aux prémices des débats sur l'inné et l'acquis. L'idiotie tout comme ce que l'on nomme, dans de nouvelles nomenclatures, graduellement l'imbécillité et la débilité ne sont désormais plus considérés comme immuables. Et elles relèvent de causes multifactorielles indépendantes ou combinées. Bourneville met alors sur pied un dispositif de soins et d'éducation dans la cité pour les enfants les moins atteints, et permet aux enfants améliorés par le traitement médico-pédagogique de sortir de l'asile et de retourner dans leur famille tout en continuant à bénéficier d'une éducation adaptée à leur état. Pédagogiquement, et outre l'importance de l'exercice physique, Bourneville ajoute à des leçons de toilette et d'actes de la vie quotidienne, une multitude d'exercices pour l'éducation de la main, des sens et de la parole. Les plus avancés des enfants de ce groupe bénéficient aussi d'exercices d'enseignement primaire soutenus par une expérimentation et de nombreuses leçons de choses (Retailleau, 2016). Bourneville répand simultanément ses idées et diffuse la méthode médico-pédagogique notamment par la formation de son personnel. Bourneville qui est engagé politiquement, en tant que maire de Gentilly et conseiller général, devient tête de file d'un mouvement de notables philanthropes, magistrats et médecins spécialisés dans l'enfance. Ces personnalités républicaines s'appuient sur les lois concernant l'obligation scolaire pour défendre leur conviction. Elles s'interrogent et interrogent les pouvoirs publics sur l'application de cette loi pour les enfants idiots, imbeciles et débiles et donc sur le devenir de l'éducation spéciale.

En somme et progressivement, on perçoit que le projet d'éducation spéciale se loge entre le désir individuel d'altruisme et celui du collectif prenant corps au sein d'institutions mais aussi en ambulatoire. Autrement dit, le projet d'éducation spéciale prend peu à peu place dans la société en visant autant à la sociabilité et à l'autonomie de l'enfant qu'à sa socialisation et à sa liberté. Nous voyons alors maintes expériences du même type se développer avec une action publique qui décide, enfin, de se mobiliser autour de l'enfance, de toute l'enfance, y compris l'enfance en danger.

Une impressionnante série législative et réglementaire en témoigne d'ailleurs : loi de 1889 sur la protection de l'enfance, loi de 1898 sur l'enfance maltraitée, loi de 1904 sur l'assistance à l'enfance, loi de 1909 sur les classes et écoles autonomes de perfectionnement pour enfants « arriérés », loi de 1912 sur la liberté surveillée, qui marque les débuts du droit des mineurs (Vie sociale/RHTS, 1995 ; Chauvière, Bourquin, 1998). C'est ensuite au cours des années 1920-1930 et au fur et à mesure de l'intérêt porté à l'enfance autant qu'aux enfants eux-mêmes, qu'émerge l'idée d'accueil, d'observation et de triage avec des réponses variées en fonction des problématiques repérées.

Michel Chauvière décrit la présence de :

- quelques classes de perfectionnement sous l'autorité du Ministère de l'Instruction publique (...).
- des maisons d'Éducation surveillée dépendant du ministère de la Justice (...),
- de quelques instituts médico-pédagogiques - IMP -, le plus souvent rattachés à des hôpitaux psychiatriques créés par les ministères de la Santé (...).
- et un secteur privé multiforme : société de patronages (...), institutions charitables, établissements de bienfaisance, et internats de rééducation.

Le tout sans organisation véritable, et avec d'énormes difficultés financières en particulier depuis la crise économique de 1930 (Chauvière, Fablet, 2001).

C'est alors dans ce mouvement d'objectivation de l'enfance, souvent à partir de ses déviances et des réponses à leur apporter que chaque protagoniste continue de forger sa discipline et son cadre d'intervention : avec en particulier l'émergence de la pédopsychiatrie sous la houlette du Pr Heuyer ; avec en 1943, une nouvelle nomenclature et classification des jeunes inadaptés ; et, après l'ordonnance de 45, l'apparition des premiers tribunaux pour enfants.

Avec cette ordonnance de 1945, Michel Chauvière explique que, « l'enfance délinquante sera désormais abordée comme une enfance plus « inadaptée » que coupable. Et dans ce mouvement, un corps d'éducateurs est créé à la direction de l'Éducation surveillée qui se détache de la direction de la Pénitenciaire. Ces éducateurs de l'éducation surveillée interviendront de façon complémentaire à ceux du secteur privé associatif, habilité par la Justice C'est dans ce cadre qu'on adoptera la notion unificatrice d'enfance inadaptée (Chauvière, Fablet, 2001). On comprend donc que l'objectif de la nouvelle nomenclature de 43 est de fixer une politique de l'enfance « difficile » avec d'un côté, en alternative à l'école, un objectif d'encadrement et de moralisation de la jeunesse et de l'autre, le choix d'une approche technique des enfants « à problèmes (Chauvière, 1987 ; Rossignol, 1998).

Il faut souligner que ce générique d'« Enfance inadaptée » est aussi une bonne cause sociale, qui permet autant de mobiliser des ressources financières publiques notamment dans le cadre de la Sécurité Sociale après 1945, que de recruter des jeunes gens pleins d'idéal, souvent forts de leur scoutisme d'adolescents, et qui feront les futurs éducateurs spécialisés. C'est au cours de la seconde guerre mondiale que sont formés les premiers éducateurs dans des écoles spécifiques à Montesson, Toulouse, Montpellier et Lyon (Chauvière, Fablet, 2001).

Leur lieu d'exercice est alors l'internat d'observation ou de rééducation. Leur action éducative s'exerce auprès d'un groupe d'enfants ou d'adolescents inadaptés. Elle s'effectue hors des temps scolaires et des prises en charge plus spécialisées. L'action éducative est souvent conduite sous la houlette d'un psychiatre qui est parfois lui-même le directeur de cet internat.

En somme, c'est avec un mandat de l'état de normalisation liée à cette inadaptation et avec un fondement campé sur une culture humaniste, que l'éducation spécialisée se technicise progressivement. Cette technicisation se base sur un triptyque issu de son histoire. Elle se développe, en effet, à partir d'une dialectique entre :

- une dimension socio-éducative via l'apprentissage de la socialisation et des codes sociaux,
- une dimension pédagogique via l'apport de la culture et des connaissances,
- une dimension thérapeutique via un prendre soin au sens « to care » quand le sanitaire prend soin au sens du « to cure ».

Ce triptyque socio-éducatif/pédagogique/thérapeutique évoluera dans des cadres divers et variés instituant une éducation spécialisée à la fois mouvante et créative au fur et à mesure de la rencontre avec les publics pour lesquelles elle ne cessera de créer de nouveaux cadres. Bien sûr, selon le cadre, c'est la dimension thérapeutique qui prendra le pas sur les deux autres, pour d'autres c'est la dimension pédagogique qui se développera plus avant, pour d'autres encore c'est la dimension socio-éducative qui sera mise en perspective mais, c'est bien dans le rapport dialogique entre ces trois dimensions que se loge la formation du projet d'éducation spécialisée. Cette formation du projet d'éducation spécialisée s'étoffe ensuite par l'apport des sciences humaines et de la réflexion transdisciplinaire, pour, grâce à un pari d'éducabilité indéfectible, pouvoir se réaliser, comme à ses origines, à partir d'une clinique du sujet et d'une individualisation de la prise en charge. Ainsi, la complexité du métier s'annonce d'emblée puisqu'elle est pensée sur une interpénétration des connaissances et des expériences qui doivent se mettre au service de la singularité d'un sujet. C'est sans doute cette mise en avant de la pensée complexe qui ne la réduit ni à la science, ni à la philosophie qui explique en partie le fait qu'il faudra attendre près de 25 ans pour que ce métier bénéficie d'une véritable reconnaissance officielle concrétisée par un diplôme d'État. Comme l'indique Christophe Verron, « la volonté de l'après-guerre ne sera pas suivi d'effets immédiats car si dans les ministères, tout le monde s'accorde sur l'importance d'une formation pour les éducateurs (..) les débats font rage concernant le type de formation, ses modalités d'organisation et l'articulation entre savoirs théoriques et acquis de l'expérience (Verron, 2016). »

Dans une vision de cette pensée complexe à la fois critique, créative et responsable, c'est finalement à tout le secteur que l'organisation s'adresse, en premier lieu. Ainsi, en 1966, la signature de la convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, précise les statuts des personnes travaillant dans ce secteur.

Et c'est en 1967, que le diplôme d'état d'éducateur spécialisé est créé, reconnaissant par là-même un corps de savoirs théoriques relatifs à une expertise professionnelle. Mais cette expertise professionnelle est d'emblée dense et aura bien du mal, du fait même de cette profusion de savoirs théoriques et empiriques, à exister en tant que tel, à se faire reconnaître. De plus, si l'évolution du secteur notamment, avec les lois de 1975 relatives aux personnes handicapées et aux institutions sociales et médico-sociales, va permettre de mieux repérer différents champs d'exercice, elle va aussi apporter un peu plus de flou à une vision intelligible du métier.

En fait, cette diversité de cadre et cette pluralité de l'éducation spécialisée par un traitement séparé des adaptations met, du même coup, à distance le socle commun initial lié à la vocation de l'éducation spéciale et du pari d'éducabilité.

L'éducation spécialisée poursuit néanmoins son effort de technicisation en s'appuyant sur :

- Des expériences développées dans et hors de l'hôpital psychiatrique, dans et hors de la prison, dans et hors de l'école,
- Sur la théorisation de la notion d'inadaptation et l'apport des sciences humaines,
- Sur la recherche de qualité et de la continuité des prises en charge par la création dans et hors secteur public de maints institutions et services
- Sur une évolution progressive des cadres légaux institutionnels.

Au niveau organisationnel, malgré des cadres très différents, en référence aux premières expérimentations, l'exercice de la profession garde une certaine logique avec notamment une division du travail entre l'éducateur au contact direct d'un groupe à observer et à encadrer et le psychiatre-expert, voire plus tard, faute de psychiatre, le psychologue, chargé de donner sens aux observations en réunion de synthèse ou d'évaluation. Mais si ce dernier point est ce qui assure la légitimité et une pérennité à tout le secteur (Chauvière, Fablet, 2001), c'est aussi probablement ce qui en crée sa perte en soumettant l'identité de l'éducateur spécialisé si ce n'est à la position hégémonique du psychiatre voire du psychologue, au moins à un discours psychologisant, qui le légitimerait. Or et du fait des situations complexes auquel il est confronté, l'éducateur spécialisé aura finalement toujours su, au moins dans l'action, problématiser sa pratique pour, à partir d'un socle de connaissances théoriques issues de plusieurs disciplines des sciences humaines interroger, interpréter les faits auxquels il se trouve confronté et donner son point de vue et ses idées afin de construire, pour et avec les personnes qu'il accompagnera, des projets collectifs ou personnalisés.

Au cours de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, cette pensée complexe n'aura pas toujours été suffisamment soutenue et développée scientifiquement et c'est parfois davantage avec un discours théorique dogmatique ou disparate, souvent basé sur une logique de conviction que l'éducateur spécialisé s'exprima. Laurent Cambon, nous le rappelle dans sa thèse soutenue en 2006 : « L'éducateur spécialisé à travers ses discours : une question d'identité », l'approximation scientifique et cette ambivalence technique et idéologique dans l'élaboration discursive des savoir-faire qui leur sont propres, a participé à la fragilisation de ce métier (Cambon, 2006). C'est probablement pourquoi, lorsqu'il sera question des éducateurs spécialisés dans la littérature, et en dehors de quelques témoignages reçus comme des expériences marginales, voire idéalisées, il ne sera presque jamais fait référence à cette pensée complexe, inhérente à une pratique spécifique et singulière qu'est l'éducation spécialisée.

Cette béance d'un discours suffisamment clair à inviter, certains, à un dénigrement de l'action mise en œuvre, pour ignorer totalement ce métier d'éducateur spécialisé et proposer un glissement sémantique du spécialisé au spécifique. Cette spécificité arc-boutée sur une expertise non de l'éducation spécialisée mais de réponses formatées à apporter à une catégorie de personnes (comme pour l'adolescence difficile, l'autisme, les personnes âgées etc.) va, jusqu'à s'inscrire d'emblée dans le champ universitaire avec des diplômes ancrés autant sur des connaissances que sur des compétences... Là où il aura fallu près de cinquante ans à la formation d'éducateur spécialisé pour qu'elle obtienne une équivalence dans le cadre du LMD universitaire. Sans doute, faut-il dire qu'en perdant de vue ce qu'il en était des fondements même de l'éducation spéciale, du pari d'éducabilité initial, de sa responsabilité, des objectifs thérapeutiques, pédagogiques et socio-éducatifs, de l'importance des cadres dans lesquels elle s'exerce et de la créativité nécessaire à son existence, l'éducation spécialisée en est arrivée à se demander quelle nébuleuse recouvrait le terme même de spécialisé quand elle ne se demande pas ce que recouvre le mandat éducatif par lui-même.

Au fond, et à l'occasion de ce cinquantième anniversaire du diplôme d'éducateur spécialisé, il paraît assez essentiel, comme nous le faisons aujourd'hui, de revenir au fondement même de l'éducation spéciale, à sa philosophie initiale et universaliste pour pouvoir en s'appuyant sur l'évolution des sciences et de la société, ne pas perdre de vue le pari d'éducabilité fondateur et inhérent à une éducation spécialisée, complexe, clinique, différenciée, active et socio-constructive. Car, comme vous l'aurez compris, si l'enjeu du pari d'éducabilité d'aujourd'hui n'est plus de permettre à un petit d'homme de rompre avec son animalité, il est toutefois encore et toujours de lui permettre de rompre avec son état de nature et de se transcender vers un état de sujet pensant. Mais nous le savons, cette tâche du travail de l'éducateur spécialisé n'est pas simple lorsqu'on se trouve confronté à des personnes en grande difficulté, elle se trouve, de plus, aujourd'hui perturbée car la clinique du quotidien inaugurée par cette chère Mme Guérin et le Dr Itard évolue très vite vers une autre clinique. Cette clinique est celle de l'immédiateté, de l'urgence, de la performance, dans un corps social disparate et tout aussi fragmenté que le sont parfois les personnes elles-mêmes, analysées à partir de leurs troubles ou de manière uniquement fonctionnelle, hors symbolique et universalité.

Dans cette perspective, le métier d'éducateur spécialisé et la question de la posture professionnelle qui y est inhérente s'interrogent, non pas uniquement, à partir du cadre dans lequel s'exerce la fonction éducative, non pas uniquement à partir du discours des éducateurs, non pas uniquement à partir des personnes qu'elle accompagne, non pas uniquement non plus à partir de l'évolution scientifique mais bien à partir d'un projet plus vaste de la société pour des personnes, qui, à quelques exceptions médiatiques lobbyistes près, sont redevenues globalement invisibles tout comme leurs éducateurs spécialisés. Ainsi et je relaie à mes collègues de la journée ses questions :

- Qu'en est-il de l'éducation spécialisée aujourd'hui ?
- Qu'en est-il de l'éducation spécialisée de demain ?
- Comment penser le devenir de cette profession et de ce métier ?

Je vous remercie.

BIBLIOGRAPHIE

- Belhomme J.E., (1824-1843), Essai sur l'idiotie. Propositions sur l'éducation des idiots, mise en rapport avec leur degré d'intelligence, Paris.
- Cambon L. (2006) L'éducateur spécialisé à travers ses discours : une question d'identité. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009023>.
- Chauvière M., Fablet D. L'instituteur et l'éducateur spécialisés. D'une différenciation historique à une coopération difficile. In: Revue française de pédagogie, volume 134, 2001. Situations de handicaps et institution scolaire. pp. 71-85;
- Chauvière M. (1987). - Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy. Paris : Les éditions ouvrières (2e éd.complétée, 1re éd. 1980).
- Meirieu P, (1991-2007), Le choix d'éduquer, éthique et pédagogie, Paris, ESF.
- Retailleau B, (2016), - Du pari d'éducabilité, évolution des pratiques éducatives pour des enfants avec des troubles du spectre autistique et déficients intellectuels, L'Harmattan, coll. Enfance, Education et Société.
- Rossignol C. (1998). - Quelques éléments pour l'histoire du Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral. Le temps de l'histoire, n°1, p. 21-39 (La protection de l'enfance. Regards).
- Seguin E. (1846-1997), Traitement moral des idiots et autres enfants arriérés, Comité d'histoire de la sécurité sociale, Paris.
- Verron C. (2016), - Les formateurs en travail social. Sociologie d'un groupe professionnel menacé, L'Harmattan, coll. « Le travail du social », préface d'Alain Vilbrod,